

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 30 septembre 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **6 octobre 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 13

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Jean-Luc DONEYS, Vincent NIGOU, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Isabelle LANTUEJOL (représentée par Sylvie LACHAIZE), Alain COUDON (représenté par Bernard BERTHELIER), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Philippe COUDERC (représenté par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Magali MAUREL), David LOPEZ (représenté par Julien VIDALINC), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMMET, Michel COSNIER, Stéphanie DELORME, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_123 : FINANCES / ADMISSIONS EN NON VALEUR

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

Monsieur le Trésorier Principal chargé du recouvrement des titres émis par la Collectivité demande l'admission en non valeur de divers produits, dont les redevables, le montant et les motifs de non recouvrement sont exposés dans les documents joints à l'appui du présent rapport. Cette décision engendre la clôture des poursuites mais n'empêche pas d'éventuels recouvrements ultérieurs pour ceux qui restent possibles.

Les différents dossiers ainsi recensés ont fait l'objet d'échanges préalables avec les services financiers d'Aurillac Agglomération qui se sont assurés des diligences faites par les services de l'État en charge du recouvrement (y compris si ce dernier était susceptible d'être mis en œuvre de manière forcée) et de l'adéquation des motifs et des situations propres à chaque débiteur. Ceux-ci ont ainsi pu rejeter certaines demandes d'admission en non valeur qui, nonobstant l'ancienneté de la dette, ne paraissaient pas être justifiées par la non solvabilité des débiteurs. Les dossiers de ces débiteurs ont alors été expurgés du recensement ici présenté.

Rien ne s'opposant à ce qu'il puisse être fait droit aux autres sollicitations du Trésorier, il est donc proposé au Conseil Communautaire de valider les listes jointes en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver l'admission en non valeur de différents produits non recouverts pour un montant global de 42 124,66 €, soit 762,45 € pour le Budget Principal, 25 230,21 € pour le Budget Eau, 11 889,37 € pour le Budget Assainissement, 3 977,23 € pour le Budget TDMA, 222,50 € pour le Budget des Transports Urbains, 42,80 € pour le Budget de l'Aéroport et 0,10 € pour le Budget du Centre Aquatique, tels que détaillés et motivés par débiteur dans les tableaux joints en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à procéder aux opérations comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, les crédits afférents étant ouverts dans les budgets concernés aux comptes 6541 et 6542.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Pierre MATHONIER

Christian POULHES.